

**Arrêté du 19 août 2011 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre
NOR : JUSF1123229A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés (directions interrégionales et territoriale) de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande 1776/MB/DG/FL du 13 juillet 2011 du directeur interrégional pour la région Centre ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Christine MOURON épouse BOURALLA adjointe administrative, auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre (siège Dijon) est nommée régisseuse d'avances auprès de ladite direction, en remplacement de Monsieur Philippe PERREAU-CHAPALAIN .

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixée à 7 620 euros, le montant du cautionnement imposé à Madame Christine MOURON épouse BOURALLA est fixé à 1 220 euros.

Article 3

L'arrêté du 29 juin 2011 portant nomination de Monsieur Philippe PERREAU-CHAPALAIN en qualité de régisseur d'avances intérimaire auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre est abrogé.

Article 4

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er septembre 2011, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par le directeur interrégional pour la région Centre en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 19 août 2011

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés
et par délégation,
L'adjoint au sous-directeur du pilotage et de
l'optimisation des moyens

Olivier PETIT